



Délibération n° 9

du CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 26 février 2020

Date d'affichage du compte rendu :**Question n° : 9**

Achat des anciens locaux scolaires de Rey Leroux

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE	X		
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL	X		
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY		X	
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Lahaye

9. ACHAT DES ANCIENS LOCAUX SCOLAIRES DE REY LEROUX**Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du départ de tout le SSR, et de la réorganisation globale du centre médical de Rey Leroux, une partie du site est en vente à la découpe pour des raisons à la fois budgétaires et de locaux rendus disponibles. Dans ce cadre, la commune souhaite acquérir une partie du site afin d'y installer, entre autres, l'accueil de loisirs sans hébergement. Ce site permettrait d'accueillir les enfants dans un lieu différencié de l'école et ainsi de leur offrir une ambiance plus récréative. D'autres activités seront également possibles sur ce site.

Un ensemble de 7 bâtiments constitués d'anciennes classes ou d'activités éducatives, d'ateliers de reprographie très récent, d'une bibliothèque, d'une salle de sport implantés sur une surface de terrain d'un peu moins d'1 ha serait ainsi acquis au prix de 200 000 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, **à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'association Rey Leroux une promesse unilatérale de vente pour les biens décrits ci-dessus, au profit de la commune pour un montant de 200 000 € auxquels s'ajouteront les frais liés à l'acquisition et à signer tout document en lien avec cette transaction.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière